

1. ADMR, SAD (Service d'Aide à Domicile)

Service d'aide à domicile : selon les besoins, le personnel assure les tâches quotidiennes comme l'entretien du lieu de vie, celui du linge, la préparation des repas, les courses, sans oublier la présence qui permet de rompre l'isolement.

Les frais peuvent être financés par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) , par les caisses de retraites : une partie des sommes payées par les personnes ou les familles est directement déductible des impôts.

Vous pouvez contacter le SAD de la Vallée d'Aulps
par téléphone au : **04 50 74 48 95**
ou par mail au : accueil.valleedaulps@fede74.admr.org

Vous pouvez contacter le SAD de la Vallée du Brevon
par téléphone au : **04 50 73 97 17**
ou par mail au : accueil.valleedubrevon@fede74.admr.org